

MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS (AU SENS DE LA R457)



Objectifs

Être capable de monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant. Accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de l'entreprise œuvrant dans le domaine des échafaudages, en favorisant l'autonomie et la pérennité de la démarche de prévention au sein de l'entreprise. Répondre aux besoins et aux spécificités du plus grand nombre d'entreprises mettant en œuvre des échafaudages conformément à la notice du fabricant.

Contenus

Les enjeux de la prévention Les rôles et responsabilités des différents acteurs La prévention des risques – Signaler les situations dangereuses – Communiquer & rendre compte Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation. L'exploitation de la notice du fabricant Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent La préparation du montage Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant L'examen d'adéquation L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage Le compte-rendu de vérification Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Pré-requis

Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail. Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...).

Modalités et délais d'accès à la formation

Candidats désignés par l'entreprise.

Public concerné

Salariés

Accessible aux personnes handicapées

Durée

- Nombre d'heures en centre : 14h
- Nombre d'heures au total : 14h

Méthodes pédagogiques

Alternance entre les apports dispensés en salle et les mises en situation sur la plateforme pédagogique. - partie théorique = 30% à 50% du temps total de la formation. - partie pratique = 50% à 70% du temps total de la formation. Réalisée sur la plateforme pédagogique.

Modalités d'évaluation

- Examen final

Validation

Attestation de compétences R457 sous réserve de réussite à l'évaluation des connaissances et à l'évaluation des savoir-faire du stagiaire. Certificat acteur issu du Forprev.

Modalité de financement

- Financement individuel
- Plan de développement des compétences
- PRO-A
- Financement France Travail

Tarif

Prix maximum : 24€/heure.

Tarif donné à titre indicatif, modulable en fonction du projet et du statut du candidat. Pour une réponse sur mesure : nous contacter.

Résultat[s]

Nouvelle formation.

Information[s] diverse[s]

Financement : Prise en charge OPCO. Session de minimum 3 stagiaires, 8 maximum. Organisme de formation habilité par le réseau assurance maladie risques professionnels/INRS.